



Pour principe du contradictoire

Par **phoenix76**, le **17/12/2009** à **11:57**

Bonjour,rrnJe souhaiterais savoir lorsque l'on est convoqué à une procédure de droit commun devant le JAF, est ce que l'on doit fournir **à la partie adverse**, en plus de tous les justificatifs de revenus, les autres documents servant à notre défense ?rnEt tous nos arguments constituant notre défense ?rrnMerci.